



LAURENT Georges

Naissance : 7 août 1920 - Brest

Année d'entrée en résistance ou F.F.I. : 1944

Résistance : [Groupe Action Directe](#), [D.F](#)

Unité : [Inconnue](#)

Secteur(s) d'action : Brest

Arrêté, Évadé

Décès : 20 juin 2003 - Caen (14)

Georges Robert Jean Laurent travaille comme aide-chauffeur à la S.N.C.F et réside au 30 rue de la République, quartier Sanquer, à Brest. Au début de l'occupation, en novembre 1940, il épouse Anne Mauguen.

C'est dans le cadre de son emploi qu'il fait la rencontre de [Pierre Herpe](#), résistant du groupe [Action Directe](#), corps-franc du mouvement [Défense de la France](#). Ce dernier le recrute dans la lutte clandestine en janvier ou mars 1944.

Le 24 avril, Georges Laurent avec [Yves Hily](#), [Georges Dauriac](#) et [Pierre Herpe](#), se rendent en traction à Ploudalmézeau pour y dérober des tickets d'alimentation. L'opération est une réussite jusqu'au moment où la voiture termine sa course dans un pylône. L'accident est violent, les résistants se sauvent comme ils peuvent. [Pierre](#) et Laurent parviennent à Saint-Pabu où l'abbé Falc'hun les recueille. [Pierre](#) ne peut pas repartir, il a le menton ouvert et le nez fracturé. Le recteur cache le jeune blessé dans les combles du presbytère et confie sa bicyclette à Laurent, qui rallie Brest pour donner l'alerte. C'est la tante Jeanne-Ambroise qui fait l'aller retour pour rapatrier son neveu, qu'elle dépose dans la foulée chez le docteur Phélippes de la Marnierre pour des soins.

Après ce coup de main avorté, Georges Laurent craint d'être recherché et se trouve un alibi grâce à une connaissance à Brest. Bien lui a pris, la gendarmerie est sur la brèche, voyant ici l'occasion de mettre la main sur cette équipe qui écume les mairies pour y subtiliser les tickets d'alimentation depuis un certain temps. Des ordres sont donnés à la gendarmerie et à la police française pour retrouver ces *bandits*. Les fonctionnaires ralliés à la cause de la résistance temporisent mais ce n'est pas le cas de tous. Le policier résistant [François Queffélec](#), ami du père de Georges Laurent, voit passer son nom sur un avis de recherche, il missionne alors un messenger d'aller prévenir Georges Laurent, afin qu'il quitte la ville au plus vite. Plus tard, Laurent affirmera n'avoir pas reçu le message d'avertissement.

Par un concours de circonstance improbable, Georges Laurent est trahi par la personne qui l'a aidé à monter son alibi. Dénoncé aux agents du S.D allemand, le résistant reçoit leur visite inamicale le 25 mai 1944 vers 1h30. Un des officiers allemands, Georges Roeder, a été bien renseigné par des indicateurs. Il a instruit le dossier et voit ici l'occasion de rafler un autre résistant mouchardé du groupe [Action Directe](#). Laurent le comprend quand la voiture s'arrête près du domicile de la famille Kervella, au 105 rue de la Vierge [1] à Brest, peu avant 2 heures du matin. A-t-il donné l'adresse ou simplement confirmé les

informations ? Il soutiendra qu'il n'a rien dit.

L'interprète alsacien du S.D qui est également dans la voiture, Julien Origas, lui fait remarquer qu'il n'y a pas lieu de mentir, qu'ils savent tout. Les mains liées et sous la contrainte d'un revolver, le jeune résistant bascule et accepte de participer à la souricière qui s'annonce. Le jeune résistant frappe deux coups à la porte de ses compagnons. C'est le bon code, Mme Kervella réveille son mari et l'envoie ouvrir, sans inquiétudes particulières. Georges Laurent confirme sa visite *amicale* en s'annonçant :

C'est moi Georges. J'ai besoin de te parler.

Dès que la porte s'ouvre, les allemands constatent que [Julien Kervella](#) n'a pas d'armes en main, ils bondissent dans la maison et arrêtent tout le monde. [Julien Kervella](#), son épouse Anna et leur fille Yvonne (16 ans) ainsi que [Gaston Viaron](#) qui dort chez eux. Par miracle, les allemands ne poussent pas la perquisition dans tout l'immeuble, permettant à [Georges Dauriac](#) [2] d'échapper à l'arrestation.

Les trois résistants arrêtés le 25 mai et [Yves Hily](#) arrêté lui le 27 mai, sont jugés par un tribunal militaire allemand à Brest le 9 juin 1944. Il semble que l'effervescence liée au débarquement en Normandie, a poussé les allemands à anticiper les procédures. [Julien Kervella](#), [Yves Hily](#) et [Gaston Viaron](#) sont condamnés à mort tandis que Georges Laurent est condamné à la déportation. Les trois condamnés à mort sont fusillés le lendemain, 10 juin 1944, au Bouguen.

Laurent reste un temps à la prison de Pontaniou puis on le transfère à la prison de Rennes le 1er août. Quelques jours plus tard, les Alliés débarqués en Normandie, approchent de Rennes et les allemands expédient un dernier convoi de déportés, majoritairement composé de résistants vers l'Allemagne. Durant le transport ferroviaire qui le conduit en Allemagne, Laurent se confie à l'inspecteur de police de Landerneau, [Guillaume Penduff](#), et lui avoue avoir *sauvé sa peau*. Le 6 août, avec plusieurs personnes du wagon, Laurent parvient à s'évader et à regagner la Bretagne avec Emile Mainguy (ou Minguy) et Pierre Kerautret. Il semble avoir participé, au sein des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I), à la libération du secteur de Brest. A ce jour, son unité combattante reste inconnue.

Le 7 mars 1945, la police française arrête l'ancien résistant. Laurent est jugé pour trahison. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité le 8 septembre 1945 par la Cour de Justice de Quimper. Son mariage en est lourdement impacté puisque sa femme divorce en janvier 1947. Le coupable parvient néanmoins à obtenir une révision du procès en faisant valoir des faits nouveaux. En décembre 1948 l'arrêt est cassé, il est remis en liberté provisoire et comparaît devant la Cour de Justice de Paris en 1950.

Lors de ce troisième passage devant un tribunal, des témoignages postérieurs à son procès de 1945 viennent édulcorer son implication dans la vague d'arrestations. Mais de nouvelles questions apparaissent et Georges Laurent semble amnésique ou évasif sur certains passages. Les témoins, s'enchaînent à la barre et se confrontent. Si les doutes de son implication profonde sont bien levés, d'autres persistent et le tribunal le condamne à 5 ans de prison et 15 ans d'indignité nationale pour avoir coopéré avec l'occupant. Ayant déjà passé 4 années derrière les barreaux, il ressort libre après une année supplémentaire.

Georges Laurent ne reviendra plus à Brest et refait sa vie sur Paris, où il se remarie en 1952, puis en Normandie jusqu'à la fin de ses jours.

Publiée le dimanche 20 octobre 2019, par [Gildas Priol](#), mise à jour mercredi 1er décembre 2021

Sources - Liens

- Archives de Brest, registre d'état-civil numérisé en ligne.

- Presse locale, extraits de journaux (Ouest France, Télégramme) en rapport avec les procès de Georges Laurent.
- [Mémoire de Guerre](#), articles sur le convoi du Langeais.
- PICHAVANT René, *Clandestins d'Iroise - Tome 4*, éditions Morgane, 1988.
- KERVELLA André, *Brest Rebelle*, éditions Skol Vreizh, 1998.
- FARRANT Hervé, *L'occupation à Ploudalmézeau-Portsall*, éditions Label LN, 2012.

Remerciement à Françoise Omnes pour la relecture.

Notes

[1] Rue Glasgow de nos jours.

[2] en convalescence après l'accident du 24 avril

Mémoires des Résistants et FFI de l'arrondissement de Brest - <https://www.resistance-brest.net>